

SESSION RÉGULIÈRE DU 07 MARS 2006

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mardi le septième jour du mois de mars en l'an deux mille six, au lieu habituel des sessions dudit conseil, à 20 : 00 heures.

Présents : **LE MAIRE :**
Monsieur Jacques Gauthier

LES CONSEILLERS :
Jean Lafleur
Berchmans Dancause
Michel Routhier
Jean-Pierre Ducruc
Michel Cameron

Absent : Gratien Tardif

Tous membres du conseil et formant quorum.

Directeur général et secrétaire-trésorier : Monsieur Bertrand Fréchette

Présence de 13 citoyens.

ORDRE DU JOUR

Prière – Ouverture

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Procès-verbal
 - Session régulière du 07 février 2006
 - Session spéciale du 21 février 2006
- 3) Municipalité de Sainte-Croix
 - Comptes à payer
 - Recettes et dépenses
 - Engagement de M. Jean-Baptiste Lepage, salarié d'entretien à temps complet
 - Tarification des locaux et ameublements 2006/2007
 - Liste des arrérages de taxes au 07 mars 2006 (art. 1022 et 1023 C.M.)
- 4) Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
 - Comptes à payer
 - Recettes et dépenses
- 5) Service des incendies de Sainte-Croix
 - Soumission(s) pour ensemble bunker (5)
- 6) Voirie
 - Rapport de l'inspecteur municipal (art. 847 & 848 C.M.)
 - Inventaire des équipements au 31/12/05
 - États des chemins, ponts, cours d'eau et autres
 - Projet de développement résidentiel, commercial et industriel numéro 501674 (rues Laurier, Leclerc, Desrochers et Bouffard)
 - Décompte progressif n° 4 (travaux/promoteur)
 - Décompte progressif n° 5 (honoraires professionnels/promoteur)
 - Projet de développement résidentiel numéro 501925 rue projetée Roméo-Marion
 - Verbalisation (modification résolution n° 198-2005)
 - Décompte progressif n° 1 (travaux/promoteur)
 - Circulation du transport lourd sur les chemins du territoire de Sainte-Croix
 - Adoption du règlement numéro 371-2006
 - Bordures et pavage des rues Marcel-Faucher, Bouffard et projetée Roméo-Marion
 - Adoption du règlement d'emprunt numéro 372-2006

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 07 MARS 2006

Développement privé de résidences secondaires nécessitant les services d'aqueduc et/ou d'égouts

- Adoption du règlement numéro 373-2006 déterminant les obligations du promoteur et de la municipalité

Projet de développement privé des lots 111 ptie, 131 ptie, 132 ptie et 133 ptie

- Projet d'entente de principe

7) Hygiène du milieu

Usine de traitement de l'eau potable à Saint-Édouard

Recherche en eau souterraine

- Mandat d'un puisatier (essai de pompage et puits)

Réfection de l'émissaire sanitaire dans la falaise du Parc Détente

- Mandat d'un laboratoire (mod. résolution n° 053-2006)
- Mandat d'un laboratoire (expertise des lieux/sécurité)

8) Varia

Période de questions

Levée de l'assemblée

055-2006 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

PROCÈS-VERBAL

056-2006 SESSION RÉGULIÈRE DU 07 FÉVRIER 2006

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session régulière de la municipalité de Sainte-Croix du 07 février 2006, tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

057-2006 SESSION SPÉCIALE DU 21 FÉVRIER 2006

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session spéciale de la municipalité de Sainte-Croix du 21 février 2006, tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

058-2006 COMPTES À PAYER

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

MUNICIPALITÉ

SALAIRES DE FÉVRIER 2006 – RATIFICATION

SALAIRES BRUTS DU 29 JANVIER 2006 AU 25 FÉVRIER 2006	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	8,205.07
	ADMINISTRATION	2,757.48
	BRIGADIÈRES	1,711.26
	HOMME DE MAINT. (VOIRIE)	960.50
	INSPECTEUR MUNICIPAL	4,230.58
	HOMME DE MAINT. (RÉSEAU)	4,430.79
	CONCIERGE	1,620.17
	MAINTENANCE T/JEUX	249.30
	AVANTAGES SOCIAUX	3,209.67
	SOUS-TOTAL	27,374.82

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 07 MARS 2006

COMPTES PAYÉS DE FÉVRIER 2006 – RATIFICATION

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC	FORMATION SÉCURITÉ CIVILE (BERTRAND FRÉCHETTE)	172.53
	FORMATION SÉCURITÉ CIVILE & NOU- VELLES COMPÉTENCES MUNICIPALES (FRANCE DUBUC)	345.06
BELL MOBILITÉ	MESSAGERS INCENDIE	387.77
BIOLAB DIVISION THETFORD	ANALYSES DE L'EAU	322.24
CONSTRUSTION C.J. PICARD INC.	HONORAIRES PROFESSIONNELS SUR- VEILLANCE POLYGEC (LECLERC)	7,828.18
GESTION SOLA-MAY INC.	ESSENCE INCENDIE PATINOIRE EXT.	85.00
	ESSENCE INCENDIE PATINOIRE EXT.	81.00
HYDRO-QUÉBEC	ÉCLAIRAGE RURAL	149.11
	GARAGE MUNICIPAL	414.65
	STATION POMPAGE RUE GARNEAU	1,317.26
	CENTRE COMMUNAUTAIRE	2,124.44
	ÉCLAIRAGE URBAIN	1,098.88
	SAINT-ÉDOUARD	739.59
	ASCENSEUR	253.22
	POSTE INCENDIE	1,600.76
	STATION POMPAGE RUE LAFLEUR	115.33
ECLAIRAGE URBAIN	90.41	
ISABELLE CHAREST, PHOTOGRA- PHE AGRÉÉ	PRODUCTION MOSAÏQUE (AJUSTEMENT)	28.76
	REPRODUCTION MOSAÏQUE (FACTURÉ AUX ÉLUS)	225.45
KORVETTE LTÉE	BIEN NON DURABLE C/COMM.	27.58
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY	LIVRES BIBLIOTHÈQUE	48.05
	LIVRES BIBLIOTHÈQUE	154.90
	LIVRES BIBLIOTHÈQUE	229.70
	LIVRES BIBLIOTHÈQUE	51.26
	LIVRES BIBLIOTHÈQUE	162.24
	LIVRES BIBLIOTHÈQUE	16.00
	CRÉDIT LIVRES BIBLIOTHÈQUE	- 54.47
	LIVRES BIBLIOTHÈQUE	32.05
	LIVRES BIBLIOTHÈQUE	286.36
LIVRES BIBLIOTHÈQUE	48.05	
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISE JANVIER 2006	5,483.22
P.G. MENSYS	PAPETERIE (COMPTES DE TAXES, EN- VELOPPES & RECUS)	449.18
	PAPETERIE (CHÈQUES LASER)	407.41
PRODUITS CHIMIQUES CCC LTÉE	CRÉDIT PALETTE CONSIGNÉE	- 23.01
	PERMANGANATE	2,277.50
POSTES CANADA	BULLETIN DES LOISIRS & CALEN- DRIERS GAUDREAU	211.25
QUINCAILLERIE HAMEL & FILS INC.	PIÈCES & ACCESSOIRES VOIRIE	59.72
	ENT. & RÉP. VÉHICULES INCENDIE	4.50
	ENT. & RÉP. CASERNE INCENDIE	122.22
	ENT. & RÉP. CASERNE INCENDIE	6.55
	ENT. & RÉP. CASERNE INCENDIE	20.43
	ENT. & RÉP. CASERNE INCENDIE	14.72
	PIÈCES & ACCESSOIRES INCENDIE	143.74
	ENT. & RÉP. CASERNE INCENDIE	24.45
	ENT. & RÉP. CASERNE INCENDIE	225.06
ENT. & RÉP. CASERNE INCENDIE	220.65	
RÉAL HUOT INC.	DÉTARTEUR DE TUYAU D'AQUEDUC VOIRIE	248.41
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE JANVIER 2006	2,910.38
STELÉM	DIFFUSEUR AVEC COFFRE (POUR ME- Surer PRESSION R/AQUEDUC)	690.15
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUN.	REMISE JANVIER 2006	153.32
TÉLÉ-RECHARGE	TIMBRES	500.00
TÉLUS COMMUNICATIONS INC.	SERVICE TÉLÉPHONIQUE ST-ÉDOUARD	59.66
	SERVICE TÉLÉPHONIQUE FÉVRIER	1,025.61
TELUS MOBILITÉ	PADGET VOIRIE	16.74

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 07 MARS 2006

TRANSCONTINENTAL MÉDIAS S.E.N.C.	APPEL D'OFFRES TRONÇON ÉMISSAIRE DE LA FALAISE	405.81
TRANSPORT ADAPTÉ LOBICAR	PROG. GOUV. AIDE AU TRANSPORT ADAPTÉ	47,546.00
ULTRAMAR (BNC)	ESCOMPTE ULTRAMAR FÉVRIER FRAIS INTÉRÊT (FÊTES ET FACTURES NON RETRACÉES VOIRIE) ESSENCE VOIRIE DIESEL TRACTEUR ESSENCE VOIRIE ESSENCE VOIRIE	- 8.24 24.15 50.42 20.08 92.00 85.00
INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	101,454.91
	SOUS-TOTAL	183,303.35

COMPTES À PAYER DE FÉVRIER 2006

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
ACCESSOIRES À INCENDIES DE QUÉBEC	VÉRIFICATION EXTINCTEURS	123.07
ARÉO-FEU LTÉE	PIÈCES & ACCESSOIRES INCENDIE (GANTS & CAGOULES) PIÈCES & ACCESSOIRES INCENDIE (2 LANCE TURBO AVEC PISTOLET & GANTS)	425.72 1,094.33
BIOLAB DIVISION THETFORD	ANALYSES DE L'EAU	370.50
BUREAU DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LOTBINIÈRE	AVIS DE MUTATION JANVIER	15.00
BUROCOM ENR.	CONTRAT ENTRETIEN PHOTOCOPIEUR	64.85
CAM-TRAC BERNIÈRE INC.	ENT. & RÉP. KUBOTA VOIRIE	85.19
CONVAL QUÉBEC	ENT. & RÉP. USINE D'EAU POTABLE	289.64
ÉCOLE SECONDAIRE PAMPHILE – LE MAY	ALARME PARTIE PAR ERREUR SERVICE REQUIS DE MARIO LAPLANTE (RÉF. MICHEL SÉNÉCHAL)	71.72
ENVIROFLEX	VIDER BASSIN RÉTENTION USINE D'EAU, STATION POMPAGE, DÉGRILLEUR	3,532.54
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	FRAIS DE MESSAGERIES DICOM	38.65
FILTRUM INC.	ENT. & RÉP. USINE D'EAU POTABLE (POMPE # 3) ENT. & RÉP. S/POMPAGE STE-CROIX (POMPE DE RELEVÉ) CRÉDIT ENT. & RÉP. S/POMPAGE STE-CROIX (POMPE DE RELEVÉ)	365.21 400.58 - 60.03
FRÉCHETTE BERTRAND	FRAIS DE DÉPLACEMENT	29.60
GREAT-WEST COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	ASSURANCE COLLECTIVE MARS	1,010.85
GROUPE CASTONGUAY INC.	ENT. RÉSEAU ÉCLAIRAGE RURAL (À LA CROIX) RUBAN AVERTISSEUR/S.PÉDESTRE AMPÈREMÈTRE & CHAUFFERETTE DÉGRILLEUR & C/COMM.	87.13 374.21
IMPRIMERIE CCL	COUPON RABAIS	- 5.00
IMPRIMERIE STE-CROIX	PUB. ACTIVITÉS SEMAINE RELÂCHE COMITÉ FAMILLES	9.49
LEMAY GÉRALD	FRAIS DÉPLACEMENT DÉPLIANT URBANISME	6.80
LES ENTREPRISES J.-R. AUGER	ÉPANDAGE ABRASIFS C/COMM., OTJ, ARÉNA & MRC ÉPANDAGE ABRASIFS TROTTOIRS ÉPANDAGE ABRASIFS S/URBAIN ÉPANDAGE ABRASIFS C/COMM. & ARÉNA	182.60 356.57 388.20 182.60
LES EXCAVATION RÉJEAN LEMAY INC.	ENT. & RÉP. COIN RUE GARAGE MUN. ENTR. GLISSADE PARC J.G. FOURNIER POUR CARNAVAL	78.22 78.21

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 07 MARS 2006

LES P'TITS MOTEUR	ENT. & RÉP. VTT VOIRIE SENTIER PÉ-DESTRE	82.87
MERCERIE STE-CROIX INC.	SALOPETTE D'HIVER RENÉ BERGERON	181.05
MINI MOTEURS R.G.	PIÈCES & ACCESSOIRES INCENDIE	367.50
PETITE CAISSE FRANCE	RENFLOUEMENT FÉVRIER (TIMBRES & LOGICIEL FTP EXPERT 3)	40.24
PETITE CAISSE NATHALIE	RENFLOUEMENT FÉVRIER (ARBRES DÉCORATIFS)	120.99
PHARMACIE STE-CROIX INC.	EAU DÉMINÉRALISÉE ANALYSE D'EAU	11.56
PLOMBERIE STE-CROIX INC.	ENT. & RÉP. U/EAU POTABLE	6.87
QUINCAILLERIE HAMEL & FILS INC.	ENT. & RÉP. VÉHICULE VOIRIE	28.27
	BIEN NON DURABLE C/COMM.	7.28
	ÉQUIP. T/JEUX (FILET PATINOIRE EXT.)	79.45
	ENT. & RÉP. ÉQUIP. VOIRIE	5.45
	ENT. & RÉP. VOIRIE MUNICIPAL	8.94
	PIÈCES & ACCESSOIRES VOIRIE	19.74
	ENT. & RÉP. USINE D'EAU POTABLE	14.54
RADIO ONDE COMMUNICATIONS SANS FIL	ENT. & RÉP. ÉQUIP. INCENDIE (PADGET)	154.41
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	LICENCE RADIO MOBILE INCENDIE	328.00
	LICENCE RADIO MOBILE VOIRIE	447.00
RÉCUPÉRATION GAUDREAU INC.	SERVICE RÉSIDENTIEL MARS	8,218.22
	SERVICE DÉCEMBRE DÉGRILLEUR	41.41
SANCOVAC 2000 INC.	ENT. & RÉP. BORNE-FONTAINE DERRIÈRE L'ÉGLISE	260.64
SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC	IMMATRICULATIONS VÉHICULES MUNICIPAUX	3,204.00
ST-EX LIMITÉE	MATÉRIEL DE BUREAU	48.12
	MATÉRIEL DE BUREAU	264.28
	MATÉRIEL DE BUREAU	35.64
SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.	ACHATS PRODUITS D'ENTRETIEN	12.70
TELU COMMUNICATIONS INC.	TÉLÉPHONE ST-ÉDOUARD	56.94
TEST TECT INC.	VÉRIFICATION DES DÉBITS D'EAU RÉSEAU D'AQUEDUC RUE PRINCIPALE	500.36
ULTRAMAR (BNC)	ESSENCE VTT	25.57
	ESSENCE VOIRIE	63.66
	ESSENCE VOIRIE	46.57
	ESSENCE VOIRIE	82.00
	ESSENCE VTT PISTE DE SKI FOND	42.00
	ESSENCE VOIRIE	79.00
	ESSENCE VTT VOIRIE	20.00
	ESSENCE VOIRIE	80.71
US FILTER	ENT. & RÉP. ÉQUIP. U/EAU POTABLE	99.80
	SOUS-TOTAL	24,682.23
	GRAND TOTAL	235,360.40

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS # 04-2006

059-2006

RECETTES ET DÉPENSES

Une copie du rapport informatique en date du 02 mars 2006 pour la municipalité de Sainte-Croix est remise à chacun des membres du conseil.

Il est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'accepter le rapport tel que présenté.

060-2006

ENGAGEMENT DE M. JEAN-BAPTISTE LEPAGE, SALARIÉ D'ENTRETIEN À TEMPS COMPLET

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'engager monsieur Jean-Baptiste Lepage pour agir à titre de salarié d'entretien à temps complet.

Début de l'emploi : 13 mars 2006

Rémunération : 16.06 \$/heure

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 07 MARS 2006

Que ses tâches et responsabilités sont principalement celles contenues à l'offre d'emploi publiée à l'ouverture de ce poste et plus amplement détaillées à la convention collective présentement en vigueur.

061-2006

TARIFICATION DES LOCAUX ET AMEUBLEMENTS 2006/2007

		<u>Tarifs actuels</u> <u>résolution</u> <u># 046-2005</u>	<u>Tarifs</u> <u>révisés</u> <u>2006</u>
1) <u>LOCATION</u>	<u># local</u>		
- Salle des métiers 472 p.c.		47.45/mois	48.50/mois
- Chevaliers de Colomb 937 p.c.	9	286.95/an	293.30/an
- Filles d'Isabelle	5	344.85/an	352.45/an
- Club de l'âge d'or		1 142.80/an	1 167.95/an
- Salles pour locations privées			
- salle de conférence	5	43.15/fois	44.10/fois
- salle des Chevaliers	9	86.35/fois	88.25/fois
- cuisine	10	10.20/fois	10.45/fois
- Salle des spectacles 5,333. p.c.		209.05/fois	213.65/fois
+ gardiennage		inclus	inclus
+ ménage		16.90/heure	17.30/heure

Prix spécial à l'occasion de funérailles :

- salle des Chevaliers	9	54.75/fois	55.95/fois
- salle des spectacles		115.00/fois	117.55/fois

Prix spécial à l'occasion de la période des Fêtes :

(réunions familiales - moins de 65 personnes)

- salle des spectacles		96.55/fois	98.70/fois
- Chalet des sports (Ass. des handicapées)		201.60/mois	206.05/mois

NOTE :

Le coût comprend l'électricité, le chauffage et les frais d'entretien.

2) AMEUBLEMENT

- Location de tables		3.60/chac.	3.70/chac.
- Location de chaises		0.40/chac.	.45/chac.
- Location casiers appartenant à la municipalité *		50.00/chac.	50.00/chac.

* La municipalité se dégage de toutes responsabilités quant aux contenus et valeurs des biens y étant entreposés dans l'éventualité de tous sinistres. Cette responsabilité incombe au locataire.

3) PRIX SPÉCIAL :

3.1 Les organismes para-municipaux :

- Centre culturel & sportif de Ste-Croix de Lotbinière inc.
- L'Office municipal d'habitation

La location pour toute salle sera gratuite pour ces organismes, une fois par année, pour la période comprise entre le 1er juillet de l'année en cours au 30 juin de l'année suivante; la municipalité n'aura pas à encourir de frais supplémentaires pour le ménage de la

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 07 MARS 2006

salle des spectacles; toute utilisation subséquente sera chargée selon les tarifs réguliers en vigueur.

3.1.1 Les comités para-municipaux :

- Comité de la fête de la Saint-Jean Baptiste
- Comité du sentier pédestre
- Comité Familles de Sainte-Croix

Ces comités continueront de profiter des privilèges leur étant accordés par les résolutions numéros 117-2002, 160-2002 et 236-2004 en autant que ces privilèges soient utilisés que pour les fins auxquelles ils ont été formés.

3.2 Les organismes suivants :

- Association des personnes handicapées
- Association des pompiers volontaires de Ste-Croix inc.
- Carnaval Ste-Croix inc.
- Cercle de Fermières de Ste-Croix
- Chambre de commerce de Ste-Croix
- Chorale les Harmoniques de Ste-Croix inc.
- Club de l'Age d'Or (Les Joyeux Pionniers inc.)
- Club des Préretraités de Lotbinière est
- Club Optimiste de Ste-Croix
- Comité local des Aidants(es) de Ste-Croix
- Conseil Paroissial de Pastoral de Ste-Croix (y incluant la fête de la Majorité)
- Entraide Ste-Croix
- Fabrique de Ste-Croix
- Fonds industriel de Ste-Croix
- Les Chevaliers de Colomb # 3178
- Les Filles d'Isabelle
- Le Théâtre de Lotbinière
- Maison Annick inc.
- Regroupement solidaire pour un milieu rural en santé (RESPIRES)
- Rendez-vous Loisirs Ste-Croix inc.
- Tournoi interrégional Ste-Croix

Salle des spectacles seulement :

- a) Le coût de location sera moindre pour ces organismes, une fois par année, pour la période comprise entre le 1er juillet de l'année en cours au 30 juin de l'année suivante, à l'exception des frais de gardiennage et de ménage.

- Coût de location :	55.20/1 ^{er} fois	56.45/1 ^{er} fois
- Gardiennage :	12.20/heure	12.50/heure
- Ménage :	16.90/heure	17.30/heure

- b) Utilisation subséquente :

- Coût de location :	209.05/fois	213.65/fois
- Gardiennage :	inclus	inclus
- Ménage :	16.90/heure	17.30/heure

Tout autre organisme non-cité aux présentes et ne faisant pas l'objet de dispositions contraires, le tarif régulier est alors applicable.

Les privilèges accordés par cet article ne peuvent être prêter ou céder à quiconque d'autre et doivent servir exclusivement pour les fins propres de l'organisme privilégié dans le cadre de ses activités normales pour lequel il a été constitué.

4) EXCEPTIONS :

Les organismes de Ste-Croix :

- Association des pompiers volontaires de Ste-Croix inc.
- Carnaval Ste-Croix inc.
- *M.R.C. de Lotbinière
- Rendez-vous Loisirs Ste-Croix inc.

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 07 MARS 2006

- Coût de location des salles :	gratuit
- Gardiennage :	gratuit
- Ménage :	gratuit

Cette gratuité est reconnue dans le cadre de leur activité et en autant qu'il y aura redistribution en tout ou en partie des profits ainsi réalisés à remettre à la municipalité et/ou au Centre culturel et sportif de Sainte-Croix.

* M.R.C. : Une seule gratuité reconnue annuellement dans le cadre de la réunion des maires.

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter les tarifs mentionnés au préambule et applicable à compter du 1er juillet 2006.

Augmentation moyenne de ± 2.2 %.

062-2006

LISTE DES ARRÉRAGES DE TAXES AU 07 MARS 2006 (ART. 1022 ET 1023 C.M.)

La liste des immeubles pour arrérages de taxes à l'exercice financier 2005 et des exercices antérieurs et impayés au 07 mars 2006 est déposée à la table du conseil selon l'article 1022 du Code municipal du Québec.

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter la présente liste et de transmettre au bureau de la municipalité régionale de comté (M.R.C.) la liste des immeubles pour lesquels des arrérages de taxes pour un montant supérieur à 10 % de leur facturation annuelle, minimum 75,00 \$, demeureront impayés au délai imparti, tel qu'il est prévu à l'article 1023 du Code municipal du Québec. La liste des immeubles concernés par des arrérages de taxes 2005 devra également inclure toutes autres taxes et tous frais échus et exigibles au délai imparti.

À distraire de la présente liste le dossier portant le matricule numéro 1066 10 1676 (succession Cécile Blouin).

CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

063-2006

COMPTES À PAYER

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

CENTRE CULTUREL

SALAIRES DE JANVIER 2006 – RATIFICATION

SALAIRES BRUTS DU 29 JANVIER 2006 AU 25 FÉVRIER 2006	GÉRANT D'ARÉNA	3,731.92
	HOMME DE MAINTENANCE (R)	3,246.58
	HOMME DE MAINTENANCE (P)	5,327.29
	RESPONSABLE RESTAURANT	1,483.94
	EMPLOYÉES REST. (P)	1,009.07
	AVANTAGES SOCIAUX	1,968.61
	SOUS-TOTAL	16,767.41

COMPTES PAYÉS DE FÉVRIER 2006 – RATIFICATION

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
AIGUI-MACH INC.	AIGUISÉS COUTEAU	119.57
ALEX COULOMBE LTÉE	ACHATS RESTAURANT	345.07
BELL MOBILITÉ	CELLULAIRE FÉVRIER	49.12
BLOUIN AUTO INC.	NETTOYEUR DE CONTACT	33.30
BRASSERIE MOLSON O'KEEFE	ACHATS BAR	3,381.11
D. BERTRAND ET FILS INC.	ACHATS RESTAURANT	415.52
	ACHATS RESTAURANT	305.96
	ACHATS RESTAURANT	414.54

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 07 MARS 2006

FROMAGE CÔTÉ LIMITÉE	ACHATS RESTAURANT	115.44
	ACHATS RESTAURANT	115.44
	ACHATS RESTAURANT	96.20
HYDRO-QUÉBEC	ARÉNA	2,699.02
	FABRICATION DE GLACE	4,733.00
J.B. CADRIN INC.	ACHATS RESTAURANT	194.94
M.G. SERVICE INC.	ENT. & RÉP. SURFACEUSE	136.37
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISE JANVIER 2006	3,464.23
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE JANVIER 2006	1,956.71
RÉCUPÉRATION GAUDREAU INC.	SERVICE FÉVRIER	147.35
STAR CHOICE TÉLÉVISION NETWORK INC.	SERVICE CÂBLE FÉVRIER	37.94
STE-CROIX SPORTS INC.	ACHATS PRO-SHOP	86.20
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUN.	REMISE JANVIER 2006	247.52
TÉLUS COMMUNICATIONS INC.	SERVICE TÉLÉPHONIQUE FÉV.	249.15
FRAIS DE FINANCEMENT	FRAIS BANCAIRES	40.00
	SOUS-TOTAL	19,383.70

COMPTES À PAYER DE FÉVRIER 2006

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
ALEX COULOMBE LTEÉ	ACHATS RESTAURANT	187.02
BRASSERIE MOLSON O'KEEFE	ACHATS BAR	5,846.35
CLAUDE GARNEAU	ACHATS RESTAURANT	117.75
D. BERTRAND ET FILS INC.	ACHAT RESTAURANT	313.07
EXCAVATIONS RÉJEAN LEMAY INC.	DÉNEIGEMENT PORTE ARRIÈRE	156.43
	ENT. & RÉP. TERRAIN ARÉNA	78.21
FROMAGE CÔTÉ LIMITÉE	ACHATS RESTAURANT	76.96
	ACHATS RESTAURANT	153.92
GREAT-WEST COMPAGNIE ASSURANCE VIE	ASSURANCE COLLECTIVE FÉVRIER 2006	613.78
IMPRIMERIE STE-CROIX INC.	CARTE DE TEMPS	23.01
J.B. CADRIN INC.	ACHATS RESTAURANT	190.55
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX	SALAIRES JANVIER 2006 (DÉJÀ INCLUS AUX SALAIRES 1,525.10 \$)	
PHARMACIE STE-CROIX INC.	PRODUITS D'ENTRETIEN	22.95
PLAMONDON GÉRALD	FRAIS DÉPLACEMENTS FÉVRIER	210.24
PREMIÈRE AVENUE COMMUNICATION	PUBLICITÉ ¼ PAGE GUIDE DU CITOYEN DE LOTBINIÈRE 2006	201.29
PRODUITS CAPITAL INC.	PRODUITS D'ENTRETIEN	374.24
QUINCAILLERIE HAMEL & FILS INC.	ENT. & RÉP. TERRAIN	34.12
	ENT. & RÉP. TERRAIN & ÂTIMENT	46.14
	ENT. & RÉP. ÉQUIPEMENT	51.28
	ENT. & RÉP. ÉQUIPEMENT	16.29
SARA LEE CAFÉ ET THÉ	ACHATS RESTAURANT	298.50
STE-CROIX SPORTS INC.	ACHATS PRO-SHOP	227.24
SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.	ACHATS RESTAURANT	20.79
	ACHATS RESTAURANT	25.79
	ACHATS RESTAURANT	17.81
	ACHATS RESTAURANT	9.43
	ACHATS RESTAURANT	15.32
	SOUS-TOTAL	9,328.48
	GRAND TOTAL	45,479.59

064-2006

RECETTES ET DÉPENSES

Une copie du rapport informatique en date du 02 mars 2006 pour le Centre culturel & sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc. est remise à chacun des membres du conseil.

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 07 MARS 2006

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter le rapport tel que présenté.

SERVICE DES INCENDIES DE SAINTE-CROIX

065-2006

SOUSSION(S) POUR ENSEMBLE BUNKER (5)

Deux (2) soumissions reçues :

- | | |
|------------------------|-------------|
| ➤ Aéro-Feu | 7,143.05 \$ |
| ➤ Boivin & Gauvin inc. | 7,506.53 \$ |

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

Il est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission et d'accorder le contrat d'achat à Aéro-Feu pour le prix de 7,143.05 \$, taxes incluses.

VOIRIE

RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL (ART. 847 & 848 C.M.)

INVENTAIRE DES ÉQUIPEMENTS AU 31/12/05

Dépôt du rapport de l'inventaire des équipements de la voirie tel que préparé par Stéphane Milot, inspecteur municipal.

ÉTATS DES CHEMINS, PONTS, COURS D'EAU ET AUTRES

Dépôt du rapport de l'état des chemins, ponts, cours d'eau et autres tel que préparé par Stéphane Milot, inspecteur municipal.

PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL ET INDUSTRIEL NUMÉRO 501674 (RUES LAURIER, LECLERC, DESROCHERS ET BOUFFARD)

066-2006

DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 4 (TRAVAUX/PROMOTEUR)

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter le décompte progressif n° 4 relativement au projet de développement résidentiel, commercial et industriel numéro 501674 (rues Laurier, Leclerc, Desrochers et Bouffard), selon la recommandation de Polytec inc. révisée et datée du 27 février 2006, et d'autoriser le paiement d'une somme de 91,211.86 \$ à Construction C.J. Picard inc., aux termes de l'entente intervenue entre les parties le 20 avril 2005 selon la résolution numéro 111-2005.

067-2006

DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 5 (HONORAIRES PROFESSIONNELS/PROMOTEUR)

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter le décompte progressif n° 5 relativement au projet de développement résidentiel, commercial et industriel numéro 501674 (rues Laurier, Leclerc, Desrochers et Bouffard), selon la recommandation de SNC-Lavalin inc. datée du 22 février 2006, et d'autoriser le paiement d'une somme de 407.62 \$ à Construction C.J. Picard inc., aux termes de l'entente intervenue entre les parties le 20 avril 2005 selon la résolution numéro 111-2005.

PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL NUMÉRO 501925 RUE PROJETÉE ROMÉO-MARION

068-2006

VERBALISATION (MODIFICATION RÉOLUTION N° 198-2005)

ATTENDU la résolution numéro 198-2005 verbalisant les lots 133-12 et 131-32 de la nouvelle rue projetée pour rue « Marion »;

ATTENDU QUE le nom retenu « Marion » le fût en mémoire de Feu Roméo Marion, ancien employé municipal;

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 07 MARS 2006

ATTENDU que ce conseil juge nécessaire que cette rue identifie bien le nom de la personne retenue;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de modifier le nom de la rue Marion par celui de rue « Roméo-Marion ».

069-2006

DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 1 (TRAVAUX/PROMOTEUR)

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter le décompte progressif n° 1 relativement au projet de développement résidentiel numéro 501925 (rue projetée Roméo-Marion), selon la recommandation de Polygec inc. datée du 3 mars 2006, et d'autoriser le paiement d'une somme de 5,751.25 \$ à Construction C.J. Picard inc., aux termes de l'entente intervenue entre les parties le 7 octobre 2005 selon la résolution numéro 196-2005.

CIRCULATION DU TRANSPORT LOURD SUR LES CHEMINS DU TERRITOIRE DE SAINTE-CROIX

070-2006

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 371-2006

ATTENDU QUE le paragraphe 5° de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C24.2) permet à la municipalité d'adopter un règlement pour prohiber la circulation des véhicules routiers sur son territoire;

ATTENDU QU'il est nécessaire de réglementer la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules-outils sur les chemins publics dont l'entretien est à la charge de la municipalité afin d'assurer la protection du réseau routier, la sécurité des citoyens et la tranquillité des secteurs résidentiels;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une session de ce conseil tenue le vingt et unième jour de février 2006;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ce dit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST EN CONSÉQUENCE PROPOSÉ PAR : Michel Routhier

APPUYÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le présent règlement portant le numéro 371-2006 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit :

QUE le règlement numéro 371-2005 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement numéro 371-2005 entrera en vigueur conformément à la loi.

BORDURES ET PAVAGE DES RUES MARCEL-FAUCHER, BOUFFARD ET PROJETÉE ROMÉO-MARION

071-2006

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 372-2006

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de procéder aux travaux de bordures et pavage des rues Marcel-Faucher, Bouffard et projetée Roméo-Marion;

ATTENDU QUE les services de professionnels et d'entrepreneurs sont requis pour mener à bien lesdits travaux;

ATTENDU QUE le coût de ces travaux est estimé à 157 840,24 \$;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût de ces travaux;

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 07 MARS 2006

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une session de ce conseil tenue le 21 février 2006;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ce dit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST EN CONSÉQUENCE PROPOSÉ PAR : Michel Routhier

APPUYÉ PAR : Berchmans Dancause

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le présent règlement portant le numéro 372-2006 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit :

QUE le règlement numéro 372-2005 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement numéro 372-2005 entrera en vigueur conformément à la loi.

DÉVELOPPEMENT PRIVÉ DE RÉSIDENCES SECONDAIRES NÉCESSITANT LES SERVICES D'AQUEDUC ET/OU D'ÉGOUTS

072-2006

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 373-2006 DÉTERMINANT LES OBLIGATIONS DU PROMOTEUR ET DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Croix désire déterminer sa politique de participation en ce qui a trait à un projet de développement privé ou existant requérant l'extension des services d'aqueduc et/ou d'égouts;

ATTENDU QU'une telle participation ou compensation permettra à la municipalité de maintenir un juste équilibre évitant de détériorer sa situation financière par suite de ces développements, tout en n'augmentant pas de façon indue le service de la dette au budget de la municipalité;

ATTENDU QUE cette nouvelle politique aura pour effet :

- a) d'inciter les promoteurs à se soucier du coût final des terrains en recherchant des solutions susceptibles de réduire la longueur des rues;
- b) d'inciter les promoteurs à effectuer tout développement dans la municipalité au rythme de la demande du marché;
- c) d'assurer une rentabilité des argents investis par la municipalité en accélérant la construction sur les terrains desservis par des infrastructures d'aqueduc et/ou d'égouts;
- d) de permettre à la municipalité d'étudier en profondeur tous les nouveaux développements privés requérant l'un des services mentionnés précédemment de manière à les rentabiliser par l'augmentation de la densité d'occupation;

ATTENDU QUE l'article 948 du Code municipal du Québec et l'article 115 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permettent d'exiger toutes garanties et conditions lors de l'application de cette nouvelle politique;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une session de ce conseil tenue le 21 février 2006;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ce dit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Routhier

APPUYÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 07 MARS 2006

QUE le règlement portant le numéro 373-2006 soit adopté et que ce conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit :

QUE le règlement numéro 373-2005 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement numéro 373-2005 entrera en vigueur conformément à la loi.

PROJET DE DÉVELOPPEMENT PRIVÉ DES LOTS 111 PTIE, 131 PTIE, 132 PTIE ET 133 PTIE

073-2006

PROJET D'ENTENTE DE PRINCIPE

ATTENDU la résolution numéro 179-2005 relative à ce projet;

ATTENDU la lettre reçue du promoteur (les frères Daigle) datée du 23 novembre 2005 relativement à de nouvelles informations au dossier;

ATTENDU la rencontre des parties (promoteur, conseil municipal et officiers municipaux) le 25 janvier 2006;

ATTENDU QUE les parties conviennent de plusieurs éléments relativement aux modalités et prise de position de part et d'autre pour la jouissance de la propriété, et pour des travaux d'infrastructure à la pose d'une conduite d'aqueduc et à la réalisation de nouvelles constructions sur les terrains visés par le projet de développement domiciliaire privé;

ATTENDU QUE ce conseil maintient son désir de promouvoir ce projet à la demande du promoteur et détermine la proposition suivante :

Modalités exigées au promoteur :

Rue projetée privée des lots 111 ptie, 131 ptie, 132 ptie et 133 ptie :

- Avant-projet de lotissement de 24 terrains pour ce secteur, tel que préparé par Laurent Beurivage, arpenteur-géomètre, sous sa minute 14172.
- Lotissement annuel minimum de 4 terrains, dès la cession de l'infrastructure complète de l'aqueduc et servitude de passage à la municipalité.
- Infrastructure complète d'une conduite d'aqueduc contre le gel, à la demande du promoteur, d'un diamètre de 10,16 centimètres dans la rue privée, et dans la falaise du Parc Détente et des terrains adjacents appartenant à la municipalité. Celle-ci devra être d'un diamètre de 15,24 centimètres dans la falaise et des terrains adjacents advenant le désir du promoteur d'ajouter une borne-fontaine au bas de la falaise.
- Se conformer au règlement numéro 373-2006 relativement aux obligations du promoteur d'un développement privé nécessitant les services d'aqueduc et/ou d'égouts.
- Infrastructure de rue privée carrossable dans toute sa longueur dès la pose du service d'aqueduc.
- garantie de lotissement (4 lots par année) et vente de terrains (3 minimum par année) de mille (1,000 \$) par année advenant que le promoteur vend moins (-) de 3 terrains par année. Cette garantie s'éteint lorsque 12 terrains lotis sont vendus à des tiers pour construction. C'est donc dire que la garantie initiale devra être de six mille (6,000 \$) prenant pour acquis que seulement 2 terrains seront vendus annuellement.
- autres garanties telles que le règlement numéro 373-2006 les prévoit;
- il sera de la responsabilité du promoteur de s'assurer avec les tiers de la côte à Mogène de la disponibilité de l'accès privé à ladite rue projetée privée, à partir de la rue Hamel, de son entretien et réparation selon le cas;

Engagements :

Puisque la municipalité participe financièrement à ce projet en vue de la réalisation de nouvelles constructions par le promoteur, le promoteur s'engage à la réalisation de nouvelles constructions sur les terrains visés par l'avant-projet de lotissement numéro 14172 selon les exigences suivantes :

- a) de construire 24 unités de logements (conformément à la réglementation d'urbanisme);
- b) de fixer à cent mille (100,000 \$) chacune la valeur minimale imposable de l'immeuble (terrain & bâtiment) après construction, s'il s'agit d'un seul logement;

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 07 MARS 2006

- c) de livrer ces vingt-quatre (24) unités de logements sur une période de neuf années, à raison de (3) par année, au plus tard le 31 décembre de chacune des années. La première livraison débutant le 31 décembre de l'année 2009 sur les lots suivants :

Phase # 1 - lots 111 ptie, 131 ptie, 132 ptie, 133 ptie (24 terrains).

Participation municipale :

- Participation municipale à raison de 30 % du coût de l'infrastructure complète de l'aqueduc pour une conduite de diamètre de 10,16 centimètres dans la rue privée, cette conduite devant être cédée à la municipalité à la fin des travaux.
- Participation municipale à raison de 30 % du coût de l'infrastructure complète de l'aqueduc pour une conduite de diamètre de 10,16 centimètres dans la falaise du Parc Détente et des terrains adjacents appartenant à la municipalité, afin d'effectuer le raccordement au réseau existant; l'infrastructure devra être également cédée à la municipalité à la fin des travaux.
- Tous les travaux d'infrastructure de voirie reliés au projet sont aux frais du promoteur.
- Si le promoteur désire une conduite de dimension supérieure dans la falaise, des terrains adjacents et dans la rue privée pour la pose de bornes-fontaines, l'excédent de coût sera absorbé entièrement par le promoteur.

Travaux supplémentaires hors site :

Aucun puisque tous les travaux à effectuer sur les terrains de la municipalité sont requis par le promoteur afin d'obtenir le service de l'aqueduc public.

IL EST PROPOSÉ par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter et d'offrir la présente proposition d'entente à être conclue avec le promoteur (les frères Daigle) et d'autoriser M. Jacques Gauthier, maire, et Bertrand Fréchette, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer ladite entente sur acceptation.

HYGIÈNE DU MILIEU

USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE À SAINT-ÉDOUARD

RECHERCHE EN EAU SOUTERRAINE

074-2006

MANDAT D'UN PUISATIER (ESSAI DE POMPAGE ET PUIITS)

Deux (2) soumissions reçues :

	Installation et location de la pompe incluses	Installation et pompe exclues
➤ Les Puits du Québec inc.	24,891.80 \$	16,991.80 \$
➤ J.M. Massé & Fils inc.	27,410.00 \$	21,210.00 \$

Les prix indiqués excluent toutes taxes.

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission et d'accorder le mandat pour l'essai de pompage à Les Puits du Québec inc. pour le prix de 16,991.80 \$, en sus des taxes.

QUE monsieur Stéphane Milot soit autorisé à négocier un meilleur prix pour l'installation et la location de l'équipement de pompage et d'en accorder le contrat d'entreprise si requis avant le mois d'avril prochain.

RÉFECTION DE L'ÉMISSAIRE SANITAIRE DANS LA FALAISE DU PARC DÉTENTE

075-2006

MANDAT D'UN LABORATOIRE (MOD. RÉSOLUTION N^o 053-2006)

ATTENDU la résolution numéro 053-2006;

ATTENDU l'offre de service de la firme Inspec-Sol inc. datée du 15 février 2006 relativement à une surveillance de chantier concernant les travaux de réfection de l'émissaire sanitaire dans la falaise du Parc Détente, pour un prix de 350.00 \$ par visite pour un ingénieur, en sus des taxes, et de 250.00 \$ par visite pour un technicien sénior, en sus des taxes;

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 07 MARS 2006

ATTENDU QUE toute consultation additionnelle, si requise, sera facturée à taux horaire selon l'offre présentée;

CONSIDÉRANT le rapport de l'inspecteur municipal daté du 23 février 2006;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de mandater la firme Inspec-Sol inc. pour la surveillance de chantier partielle pour ± 8 visites pour l'ingénieur et de ± 2 visites pour le technicien sénior et à taux horaire additionnel selon les besoins en vertu de l'offre présentée.

076-2006

MANDAT D'UN LABORATOIRE (EXPERTISE DES LIEUX/SÉCURITÉ)

ATTENDU l'offre de service de la firme Inspec-Sol inc. datée du 28 février 2006 relativement à une étude géotechnique dans le cadre du projet de stabilisation du secteur de la zone de glissement de l'ancienne conduite de l'émissaire sanitaire dans la falaise du Parc Détente, pour un prix de 5,900.00 \$, en sus des taxes;

ATTENDU l'offre de service de la firme SNC-Lavalin inc. datée du 1^{er} mars 2006 relativement à un relevé complémentaire dans le but de compléter l'expertise géotechnique de l'émissaire sanitaire dans la falaise du Parc Détente, pour un prix de 1,950.00 \$, en sus des taxes;

IL est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de mandater la firme Inspec-Sol inc. afin de procéder à l'étude géotechnique et de mandater la firme SNC-Lavalin inc. afin de procéder au relevé complémentaire en vertu des offres présentées.

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Essai de pompage à Saint-Édouard sur 7 jours consécutifs...analyse pour les besoins futurs sur une période de 20 ans.
- Engagement de M. Jean-Baptiste Lepage...prévu lors de la négociation de la convention collective laquelle a été adoptée par le conseil.

077-2006

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de lever la présente session à 21 : 18 heures.

Jacques Gauthier
Maire

Bertrand Fréchette
Directeur général et secrétaire-trésorier